

T A B L E

De Tarif pour le Payement des Habitants sur les

DATE des REGLEMENTS.	De quel endroit.	A quel Endroit.	SERV. DES BATTEAUX.										
			Depuis l'ouverture de la navigation jusq. 31 Mai.		Depuis le 1 ^{er} Juin jusq. 31 ^{er} d'Avril.		Depuis le 1 ^{er} Septembre jusq. à la fin de la navigation.		Entre le 1 ^{er} Mai et le 15 ^{me} Octobre.		Avant le 1 ^{er} et après le 15 ^{me} Octobre.		
			Bouts des Battx.	Milieux des Battx.	Bouts des Battx.	Milieux des Battx.	Bouts des Battx.	Milieux des Battx.	Par jour.	Voyage	par jour.		
1779.													
Janvier 9 ^{me} .	Quebec,	Côteau du Lac, &c.											
Fevrier 22 ^{me} .	Lachine,	Oswegatchie,	40s.	30s.	30s.	20s.	40s.	30s.					
	Lachine,	Isle Carleton,	50s.	40s.	40s.	30s.	50s.	40s.					
Juillet 22 ^{me} .	Sorel,	Quebec et de Retour,											
	Sorel,	Montreal, Chambly, Trois Rivières, et de Retour,							9d.	10s.	1s.		
	Quebec,	Montreal, 3 Rivières, &c.							9d.	3s. 9d.	1s.		
		Lachine,							9d.		1s.		
		Chambly,											
	Montreal,	Côteau du Lac,											
		St. Jean,											
		L'Assomption,											
		Sorel,											
	Chambly,	St. Jean,											
	Longueuil,	Longueuil,											
	St. Jean,	St. Jean,											
	La Prairie,	Isle aux Noix,											
	Transport,	La Prairie,											
		St. Jean,											
		Aux Cèdres,											
		Aux Cascades,											
		Pointe Mouillée,											
	Coteau du Lac,	New Johstown,											
		Township No. 1,											
		New Oswegatchie,											
	Courant de Ste. Marie,	La Chine,											
		Village de la Chine,											

PROPORTIONS du BOIS de CHAUFFAGE dont le Commandant en Chef a ordonné

- Pour chaque Officier Major,
- Pour un Capitaine lorsqu'il commande le Régiment,
- Pour chaque Capitaine,
- Pour chaque Officier Subalterne, et de l'Etat-Major,
- Pour chaque Corps de Garde où il y aura 12 hommes, et moins de 18,
- Pour chaque Corps de Garde où il y aura 18 hommes, et moins de 24,

L'Hiver commencera après le dernier Samedi d'Octobre, et finira le dernier Samedi d'Avril. Pour les cir-
succèdent à la fin de l'Hiver, les proportions sont la moitié de celles de l'Hiver; et pour les seize Semaine
Bois ainsi fourni doit être du bon Bois Franc, s'il y en a dans la Paroisse.